

L2-L3

FAQ étudiants

Comment suis-je évalué ?

En L2 et en L3, les modalités de contrôle des connaissances varient suivant les UEs. En majorité, vous êtes évalués par un contrôle terminal plus éventuellement une seconde session. L'inscription pédagogique au semestre vous inscrit automatiquement pour les examens des UEs choisies. Vous êtes ensuite convoqué aux première et seconde session d'examen.

Qu'est-ce que les ECTS ?

ECTS est l'acronyme de European Credit Transfer and Accumulation System. C'est un système européen, destiné à normaliser la comptabilisation de la progression des études entre les différents systèmes universitaires. Une année est sanctionnée en générale par l'attribution de 60 ECTS, répartis en deux semestre de 30 ECTS. En première année, chaque UE vaut 5 ECTS, sauf certaines UE comme FLH101 et FLIN102 qui rapportent 2,5 ECTS. Ces ECTS ont une durée de vie illimitée, c'est à dire qu'elles restent acquises une fois les UE validées, tant que les UEs auxquelles elles correspondent font partie d'un cursus.

Qu'est ce que la progression par anticipation ?

Elle est également appelée progression avec dette. Vous pouvez en effet passer dans l'année supérieure si vous avez au plus un semestre non acquis. Dans ce cas, il faudra vous inscrire aux UEs de l'année supérieure mais aussi au semestre en dette, c'est à dire au semestre non acquis. En effet, pour valider votre licence, il faut que tous les 6 semestres soient validés et les 180 ECTS acquis. *Attention : cette procédure est autorisée mais pas forcément recommandée... Si vous avez quelques difficultés, il est certainement préférable de redoubler pour renforcer vos connaissances de base plutôt que d'essayer de suivre à la fois les enseignements de l'année supérieure et ceux du semestre en dette. Les risques d'échec sont alors multipliés...*

Si vous êtes en progression par anticipation, pour être inscrit au semestre en dette, il faut charger un formulaire spécial (« inscription en dette ») sur le site de la Faculté des Sciences et indiquer les UEs qui vous restent à acquérir. Choisissez également un groupe de TD (ou plusieurs) qui vous permet de suivre les enseignements (et les contrôles continus pour les UEs de L1). Il est probable que vous ne puissiez pas suivre à la fois les enseignements du semestre en dette en même temps que ceux de votre semestre actuel : dans ce cas, faites une demande de dispense d'assiduité (voir le point suivant).

Je suis salarié et je ne peux pas assister à tous les enseignements ou contrôles.

Vous pouvez demander un régime spécial d'étude, qui vous permettra d'être dispensé d'enseignement et de bénéficier d'un autre régime de contrôle des connaissances, en général un contrôle terminal (la semaine du 17 janvier 2011) avec éventuellement une seconde session. Il faut pour cela télécharger un formulaire sur le site de la Faculté des Sciences et le faire signer par les responsables des UE pour lesquelles vous souhaitez bénéficier de ce régime spécial d'étude. Attention, ceux-ci n'ont aucune obligation de vous accorder ce régime spécial d'étude. Le formulaire rempli est à déposer ensuite à la scolarité de la FdS. Ce formulaire est également celui qui vous permet d'être dispensé d'assiduité lorsque vous avez un semestre en dette.

Où puis-je trouver toutes les informations concernant mon semestre ?

Sur le site de la Faculté des Sciences. La page principale affiche les informations générales les plus importantes. Des informations plus spécifiques sont accessibles en cliquant sur « offre de formation » et en vous connectant (bouton « se connecter » en haut à gauche de la page). En

particulier, après la connexion sur votre page, vous voyez l'affichage de votre groupe et des UE auxquelles vous êtes inscrit.

Pour accéder à l'emploi du temps, il suffit de cliquer sur le bouton « emplois du temps » de la page principale du site de la Fac des Sciences. Vous pouvez ensuite sélectionner votre série (via « Parcours ») puis votre groupe de TD (cliquez sur la croix à gauche de la série pour faire apparaître la liste des groupes). Pensez à consulter votre emploi du temps au moins une fois par semaine !

Les modalités de contrôle des connaissances sont accessibles pour chaque UE via l'onglet « offre de formation », « licence » : vous avez accès à la liste de toutes les UE de la licence, classées par semestre. Pour chaque UE, vous trouverez le nom du ou des responsables ainsi que le nombre d'heures et la répartition des enseignements entre cours, TD et TP et les modalités de contrôle des connaissances (onglet « organisation »).

Je suis redoublant : dois-je m'inscrire à toutes les UE d'un parcours, même celles déjà acquises ?

Oui, il faut s'inscrire à toutes les UE, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles. La note et les ECTS correspondant aux UE acquises sera automatiquement reportée pour cette année.

Je suis redoublant : puis-je repasser les UE déjà acquises ?

Non, vous ne pouvez pas repasser des UE déjà acquises, même pour améliorer votre note. Une UE acquise l'est définitivement, comme les ECTS qui lui correspondent. Par contre, il est possible de repasser les UEs non acquises d'un semestre validé pour améliorer vos notes. La moyenne du semestre ne sera pas modifiée mais les nouvelles notes seront inscrites en annexe au diplôme.

Comment valider un semestre ?

Un semestre est validé et ses 30 ECTS délivrés si i) toutes les UEs sont acquises (moyenne de l'UE supérieure ou égale à 10) ou ii) si la moyenne générale du semestre est supérieure ou égale à 10. Dans le premier cas, le semestre est dit acquis, dans le second, il est dit compensé.

Qu'est-ce que la compensation ?

La compensation est semestrielle : elle permet de compenser les notes d'UEs inférieures à 10 d'un semestre par celles des UEs supérieures à 10. Il n'y a pas de compensation annuelle.